



# VIVRE ENSEMBLE

En route vers l'Europe



Une fois en Europe



BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

NO 153 / juin 2015

<b>PORTRAIT</b>	<b>2-3</b>
Mohammad, journaliste soudanais, membre de stopbunkers	
<b>ÉCLAIRAGE</b>	<b>4-6</b>
Emanciper plutôt qu'assister, les maîtres mots du travail communautaire mis en place à Genève	
<b>TÉMOIGNAGE</b>	<b>7-8</b>
Recherche de logement: aide-toi et le ciel t'aidera?	
<b>ENTRETIEN</b>	<b>10-12</b>
Aide en nature ou en espèce? L'expérience inédite de l'aide humanitaire au Liban, selon le Pr Gilles Carbonnier	
<b>CHRONIQUE &gt;&gt; LIBAN</b>	<b>13-15</b>
Le grand business des centres d'accueil en Italie. Extraits d'une enquête réalisée par Stefano Liberti	
<b>AIDE D'URGENCE</b>	<b>18-19</b>
Non, la Solikarte n'est pas morte! Soutenez les personnes à l'aide d'urgence	
<b>COMPTOIR DES MÉDIAS</b>	<b>20-21</b>
Du fantasme du million de personnes prêtes à débarquer en Europe	
<b>STATISTIQUES</b>	<b>22-23</b>
71% de personnes dont les motifs d'asile sont examinés reçoivent une protection. On vous l'avait bien dit!	
<b>DÉCRYPTAGE</b>	<b>24-25</b>
Admissions provisoires: majoritairement pour raison médicale? Sûrement pas!	
<b>LES JEUX DE L'ÉTÉ ET AUTRES INFOS!!!</b>	<b>26-27</b>

# SOMMAIRE

## APPEL À STAGIAIRES !!!

Vous vous intéressez aux questions migratoires? Vous aimez écrire et souhaitez vous essayer au genre journalistique? Participer à la gestion d'un site web? Découvrir la vie associative?

Vivre Ensemble recherche un ou une stagiaire à 50% durant 6 mois, dès le 20 août 2015. Titulaire d'un bachelor (master un plus) souhaité.

Excellentes compétences rédactionnelles en français, bonne compréhension de l'anglais, allemand un plus.

Envoyez-nous vos candidatures d'ici le 24 juin 2015 (recrutement prévu début juillet).

# AUTONOMIE ET DIGNITÉ EDITORIAL

Testez le jeu des définitions de l'asile auprès de vous. Vous observerez une grande confusion entre les définitions du statut de réfugié et de l'admission provisoire (p.26). Source du quiproquo : l'admission provisoire concrétise dans la majorité des cas une interdiction pour la Suisse de renvoyer une personne vers son pays d'origine liée au droit international (risque de torture ou risque dû à une violence généralisée en cas de conflits armés). Elle traduit la reconnaissance d'un besoin de protection, que le large public assimile souvent à celui reconnu aux réfugiés. Mais pour la statistique suisse, la décision est « négative », car précédée d'une décision de renvoi, à l'exécution duquel l'admission provisoire vient surseoir dans un second temps.

En 2014, Syriens et Erythréens ont été en tête des « admis provisoires ». Plus personne n'ignore ce qui se déroule dans leurs pays respectifs. Cela n'a pas empêché l'UDC Céline Amaudruz de prétendre sur la RTS<sup>1</sup> qu'ils ne sont pas des « vrais réfugiés » et qu'il suffit de négocier des accords de réadmission avec leurs gouvernements... Négocier avec qui ? Bachar El-Assad ?!

La tentative de l'UDC de disqualifier ce statut fait évidemment partie du jeu de la campagne électorale. Le parti a bâti son discours sur de prétendus « abus », dépeignant les demandeurs d'asile comme des menteurs, des profiteurs ; il ne faut pas s'attendre à plus d'honnêteté. Y compris lorsque les chiffres témoignent du contraire. A savoir que plus de 70 % des demandes d'asile dont les motifs ont été examinés par la Suisse se sont vues reconnaître un besoin de protection. (p.22)

Ce chiffre, publié par Eurostat et repris par la NZZ mi-mai, a secoué la république médiatique. Qui aurait sans doute dû lire plus attentivement notre brochure *Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité*, dont la page 3 rappelle noir sur blanc ce fait essentiel. On ne va donc pas bouder notre

satisfaction de voir notre raisonnement statistique confirmé... et celui du Secrétariat d'Etat aux migrations infirmé. Celui-ci grossit artificiellement le taux de décisions négatives et brosse un tableau biaisé - et même inversé - de la réalité.

Une satisfaction au goût amer. Ce miroir déformant a eu des conséquences directes sur des milliers de destinées humaines. Il a servi à bien des élus pour justifier des durcissements législatifs. Règles, directives, lois ad hoc ont été votées sous le prisme d'une volonté dissuasive, de lutte contre de prétendus abus sous prétexte que seule une minorité de réfugiés en étaient de « vrais ». Autant de barrières auxquelles la plupart des demandeurs d'asile, appelés à rester en Suisse, vont être confrontés, lorsqu'il s'agira de redémarrer une vie dans leur pays d'accueil.

Mais qu'est-ce que reconstruire une vie ? Qu'est-ce que façonner sa place dans la société ? Est-ce avoir la possibilité de choisir quoi manger, comment et avec qui habiter ? Est-ce créer des liens avec la société d'accueil, qui permettent d'appréhender les codes implicites de la vie « à la Suisse » ?

La société d'accueil n'aurait-elle pas intérêt à offrir aux demandeurs d'asile, dès le début, les outils pour se débrouiller le plus rapidement possible ? D'être autonomes et de contribuer à la société d'accueil, même si leur séjour ici devait s'arrêter au bout de deux ou trois ans, plutôt que de régenter leur vie par des interdictions et des limitations ? A travers le portrait de Mohammed, les dessins de Hani Abbas, la description d'un projet mené à Genève, ou de la mise en place du cash-aid assistance pour les réfugiés du Liban aujourd'hui confronté à une situation extraordinaire, nous interrogeons en filigrane ce besoin pour tout être humain d'avoir prise sur le cours de son existence, d'être autonome. Une autonomie qui rime avec dignité.

SOPHIE MALKA

<sup>1</sup> RTS, Forum, mai 2015.

# PORTRAIT

## Souvent, les demandeurs

d'asile, en raison de leur statut administratif précaire en Suisse et de l'incertitude quant à leur avenir, font profil bas, n'osent pas témoigner, revendiquer certains droits pourtant élémentaires. Ils se glissent dans l'attente d'une société d'accueil qui estime bien trop souvent qu'à partir du moment où ils ont un toit et la sécurité physique, ils n'ont rien à demander de plus. Alors quand certains sortent de l'ombre revendentique une dignité, de l'humanité ou tout simplement une normalité dans les conditions de vie, il est urgent de les écouter, d'amplifier leurs propos.

Nous avons voulu rencontrer Mohammad, connaître qui il est, d'où émane son engagement. Le jeune homme est de toutes les réunions et événements organisés autour du mouvement Stopbunkers. Un mouvement composé de demandeurs d'asile et parti d'une revendication : ne plus loger dans des abris de protection civile, être traité avec humanité (lire VE 151).

### DES CONVICTIONS...

A son arrivée à Genève le 5 décembre dernier, Mohammad s'est retrouvé dans l'abri PC de Châtelaine, logé avec d'autres hommes célibataires, dont probablement certaines victimes de l'incendie des Tattes. Même si depuis peu, il a été relogé au foyer du Lagnon, il reste actif au sein de Stopbunkers. Lorsqu'on lui demande s'il craint des conséquences personnelles du fait de s'engager ainsi publiquement, il répond : « Je sais que je suis dans un Etat démocratique et que j'ai le droit de m'exprimer. » Logique.

Mohammad a 32 ans. Il vient de Shendi, au Soudan. Il y a été enseignant, traducteur et journaliste indépendant avant de foulé le sol helvétique. « Durant mes études, je faisais partie d'une association d'étudiants critique à l'égard du gouvernement. La seule indépendante du pouvoir de Khartoum. Nous essayions de faire prendre conscience aux étudiants de l'ampleur de la corruption du pays, du besoin de nous mobiliser. » Révolutionnaire ? Il nuance : « Pour faire

changer les choses, il faut faire comprendre à la majorité comment la société fonctionne. Après ils peuvent décider. » Son association d'étudiants sera élue pour envoyer des délégués auprès des instances universitaires. A la clé, pouvoir peser sur des décisions touchant aux conditions de vie des étudiants et avoir son mot à dire sur d'autres décisions académiques. Pas au goût du gouvernement. Leur campus sera fermé durant l'entier de leur mandat, soit un an. Son engagement lui vaudra une première arrestation. Et des séquelles dans l'usage de sa main gauche. Il ne s'étalera pas sur les détails. Juste qu'il est gaucher et qu'il doit s'habituer à écrire avec la main droite.

### ... AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

L'intérêt pour la chose publique semble ancrée en lui. « Je m'intéresse aux thématiques importantes pour les gens. La politique est importante parce qu'elle touche aux questions économiques et sociales », explique Mohammad. Chroniqueur indépendant dans un journal, ses articles passeront quelques temps entre les mailles de la censure du fait d'être rédigés en anglais. Jusqu'à ce qu'il dénonce l'implication d'un groupe paramilitaire dans un événement « qui s'est déroulé en juillet 2014, semblable à ce qui s'est passé à Charlie Hebdo ». « J'ai été arrêté. C'est là que j'ai découvert qu'ils étaient au courant de tout ce que j'avais fait durant les 5 dernières années. J'ai pris conscience que

Photo Alberto Campi



### « JE SUIS DANS UN PAYS DÉMOCRATIQUE. J'AI LE DROIT DE M'EXPRIMER »

je devais faire attention, que je n'étais pas en sécurité. » Relâché, Mohammad estime qu'il doit quitter le Soudan. Même si pour sortir de prison, son frère s'est porté garant. « Il a été arrêté deux jours après mon arrivée en Suisse. »

Et justement, comment est-il arrivé en Suisse et pourquoi la Suisse ? « Le comment explique le pourquoi », rigole Mohammad, qui raconte : « J'ai réussi à me faire inviter à la 13ème conférence internationale sur les Nubian Studies. J'avais traduit beaucoup de textes de l'arabe vers l'anglais en archéologie, et après avoir passé quelques interviews, j'ai obtenu un visa. » Et d'expliquer comment Khartoum s'applique à arabiser l'ensemble du système académique soudanais, une pratique qu'il estime « dangereuse en terme de compétitivité et pour la relève ».

La suite ? Mohammad dépose sa demande d'asile à Vallorbe et est envoyé à Perreux, centre fédéral de procédure tout beau tout neuf. « Une place éloignée où sont envoyés les célibataires », souligne Mohammad. Ils ne sont alors que treize à y loger. « Tout était tranquille. » Une tranquillité à double visage : « On est comme dans une prison. Tu ne peux pas entrer et sortir comme tu veux. Tu reçois 21 francs par semaine, tu ne peux

pas te préparer à manger. Tu ne reçois que ce que l'on te donne. Tout est réglé, soumis à des obligations. C'est comme si tu avais fait le choix d'être là. Or tu n'as pas le choix. Tu es là parce que tu veux vivre. » Il y passera trois mois avant son attribution au canton de Genève. Avant de se retrouver sous-terre. Des conditions qui le conduiront logiquement à répondre présent à une réunion de protestation initiée par des habitants d'un autre abri PC à Genève. Journaliste et défenseur de la liberté dans son pays, il n'a pas laissé au pays ses convictions ni son courage.

Mohammad attend depuis octobre d'être fixé sur sa demande d'asile. « C'est une torture psychologique, et pas que pour moi. Je suis très content de savoir qu'une nouvelle loi vise à accélérer ces décisions. » Mohammad ne parle pas des conditions de vie au foyer du Lagnon. « C'est une autre histoire. » Son futur, ses rêves ? « Je continuerai à participer à la vie de ma communauté, de mon pays, et du pays dans lequel je vis. » Mohammad a déjà commencé. Il a fait des progrès fulgurants en français, « le français de la rue » comme il dit, acquis à force de ces rencontres que le mouvement Stopbunkers l'a amené à faire. Et puis, sourit-il, « j'ai ma propre bicyclette ! »

Comme un début de liberté...

SOPHIE MALKA

# ÉCLAIRAGE

LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE STIMULE LES COMPÉTENCES DE CHACUN

## ÉMANCIPER PLUTÔT QU'ASSISTER

Depuis un peu plus d'un an, l'Hospice général, chargé de l'accueil des demandeurs d'asile sur le canton de Genève, a développé la notion de « travail communautaire » dans les foyers. Une approche visant non seulement à favoriser les liens entre résidents, avec le voisinage et la société d'accueil, mais aussi à renforcer l'autonomisation des personnes. Dans un contexte législatif et administratif très rigide, l'action communautaire redonne aux demandeurs d'asile un bout de dignité. Elle redonne sans doute aussi sens au travail des assistants sociaux, dont le rôle sur le terrain est directement en prise avec les réalités humaines. Si l'institution qui les emploie est régulièrement sous le feu des critiques, celles-ci ne doivent pas éclipser l'investissement et le travail de proximité fait par les intervenants sociaux. Nous avons demandé à Katia Zenger, responsable d'unité, de décrire ce que recouvre ce changement de paradigme. (réd.)

### Les jardins communautaires au foyer d'Anières



Photo: Magali Girardin

L'Hospice général a développé, au mois de mars 2014, le travail communautaire dans les centres hébergeant des personnes requérantes d'asile avec la mise en œuvre de l'AMIG (Aide aux migrants). Son objectif principal est de créer, de restaurer et de renforcer les liens entre les résidents et avec la société d'accueil.

Cette pratique est basée sur un modèle co-participatif dont le but est de passer du « faire pour » au « faire avec » en identifiant les compétences et les forces plutôt que les faiblesses et les manques des personnes migrantes.

Accompagner le résident à découvrir et à amplifier ses propres ressources (aptitudes, qualités, accès à l'information, connaissance du réseau,...), lui permet de renforcer son estime personnelle et sa confiance en soi.

Le travailleur social, véritable tuteur de résilience et facilitateur de l'action, abandonne une relation d'aide qui génère la dépendance, en faveur d'un modèle qui favorise l'autonomie et le pouvoir d'agir (empowerment).

### L'ASSISTANT SOCIAL CHANGE DE RÔLE

Pour ce faire, il adopte des pratiques dites émancipatrices d'intervention, c'est-à-dire qu'il quitte sa position d'expert pour celle de « non savoir » : il mise sur les questions plus que sur les affirmations, il valorise ce qui fonctionne, valide le savoir-faire et le savoir-être ; il favorise les projets visant une gratification et reconnaissance au travers d'objectifs à court et moyen terme, pour



Photo: Magali Girardin

*« L'action communautaire désigne toute initiative, issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté (...) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun. »*

*La pratique de l'action communautaire, Henri Lamoureux, Jocelyne Lavoie, Robert Mayer, Jean Panet-Raymond, Éditions Presse de l'université du Québec*

permettre aux résidents de parvenir à se projeter dans un futur qui leur est accessible, compte tenu de leur procédure d'asile.

Depuis une année, les équipes du terrain ont déjà organisé, avec l'aide et la participation des bénéficiaires, de nombreuses activités à l'interne comme à l'externe qui ont favorisé :

- l'intégration: collaborations renforcées avec les communes, synergies avec les associations de quartier, participations actives aux événements publics, création d'espaces parents-enfants autogérés par les résidents, excursions et visites pour découvrir Genève, la Suisse et les différentes institutions.

- l'acquisition des apprentissages: animations et activités pour les mineurs, aide aux devoirs, interventions de professionnels pour les enfants en âge préscolaire, cours de langue et de culture d'origine (LCO) pour les enfants, renforcement des cours de français (écrit et conversation) pour les adultes.

- la restauration psychosociale : activités d'utilité communautaire dans les centres,



Photo: Magali Girardin

jardins communautaires, cyber-café, salles de sport, cours de gymnastique et de zumba, ateliers créatifs (bijoux, peinture, dessins).

• le développement du réseau primaire et secondaire: groupes de paroles, repas communs, manifestations organisées dans les foyers ouvertes au public, rencontres et échanges avec des citoyens de la société d'accueil, bénivolat pour les associations de quartier.

La mise en place du travail communautaire au sein des foyers de l'AMIG a permis un essor incroyablement riche des prestations et interventions co-construites avec nos résidents. C'est un outil puissant qui permet aux bénéficiaires de retrouver une part de dignité souvent perdue dans les affres de l'exil et dans les méandres de l'asile.

**KATIA ZINGER**  
RESPONSABLE D'UNITÉ À  
L'HOSPICE GÉNÉRAL

La politique d'action communautaire de l'AMIG est construite sur 3 piliers:

- les valeurs: la solidarité, l'entraide, l'ouverture à la diversité, le dialogue et la coresponsabilité
- la posture professionnelle: stimuler la capacité des individus et des groupes à faire face à l'adversité et à se reconstruire après les événements difficiles qu'ils peuvent avoir vécus
- le cadre: les normes telles que le règlement de foyer et la convention d'hébergement et également les contraintes de l'environnement social, culturel et physique avec lesquelles les acteurs doivent composer

Elle s'exprime à travers 4 principaux axes d'intervention:

- Accueillir et informer: accueillir et souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents, expliciter le rôle des différents intervenants et fournir les informations pertinentes pour la vie dans le foyer.
- Construire un projet commun pour le lieu de vie: Ce projet commun définit les effets de l'intervention que les résidents estiment utiles pour eux et qui, du point de vue des collaborateurs, sont acceptables et font partie de leurs attributions.
- Promouvoir la qualité de vie au sein des foyers, en identifiant, mobilisant et valorisant les ressources internes au foyer.
- Mobiliser les ressources externes au foyer et inscrire celui-ci dans la cité.

# TÉMOIGNAGE

## RECHERCHE DE LOGEMENT AIDE-TOI ET LE CIEL T'AIDER?

1000 personnes seraient toujours hébergées dans les foyers collectifs de l'Hospice général normalement destinés aux demandeurs d'asile, alors qu'elles ont obtenu une protection de la Suisse et sont titulaires d'un permis B, d'un permis C ou sont même naturalisées suisses, selon la *Tribune de Genève*. Soit une personne sur 5. S'ajoute à ce nombre une partie des personnes titulaires du permis F, soit l'admission provisoire, également amenées à rester en Suisse. Mais l'Hospice général « fait tout » ce qu'il faut pour y remédier, assure le directeur de l'institution genevoise, tout en annonçant l'ouverture de nouveaux abris de protection civile<sup>1</sup>. Tout, vraiment? Lucine Miserez Bouleau, assistante sociale au secteur réfugiés du Centre social protestant à Genève, observe des lacunes et des disparités dans le soutien qu'offre l'Hospice général aux personnes cherchant à sortir des foyers. **Témoignage.**

Dans ma pratique professionnelle, je reçois des personnes titulaires d'un permis F me demandant de l'aide par rapport à leur hébergement. Logées par l'Hospice général, parfois depuis de longues années et le plus souvent en foyer collectif, elles aspirent à un logement individuel, mieux adapté à leur situation familiale.

Régulièrement, aucune demande de logement auprès des régies publiques n'a été faite, bien que les personnes en remplissent toutes les conditions, certaines depuis plusieurs années. Parfois parce qu'elles ignorent cette possibilité, parfois par manque de soutien concret -les formulaires à remplir ou le nombre de documents à fournir leur apparaissent souvent comme un mur infranchissable. En principe, elles ont un assistant social, et ils sont nombreux à faire ce travail d'accompagnement. Mais ce n'est de loin pas systématique.

Pour les demandeurs de logement comme pour l'Hospice général, c'est du temps

perdu. On sait qu'il faut en moyenne 4 à 5 ans pour trouver un logement à Genève. Les titulaires d'une admission provisoire, dont le séjour en Suisse est en réalité pour la plupart définitif, devraient systématiquement, dès l'obtention du permis F être accompagnés dans ces démarches. Cela contribuerait à éviter l'engorgement des foyers. Nous sommes devant une situation paradoxale où la conséquence directe est un rapport perdant-perdant alors que la tendance pourrait facilement s'inverser en faveur d'un rapport gagnant-gagnant.

### « FAIRE AVEC », VRAIMENT ?

L'Hospice promeut l'action communautaire dans les centres (p.4). Pourquoi ne pas s'en inspirer dans le cadre de la recherche de logement? Pourquoi ne pas partir de la motivation des intéressés, très légitime, à accéder à de meilleures conditions de logement pour mobiliser leurs compétences et ressources personnelles et ainsi leur per-

# COUP DE CRAYON

## PAR HANI ABBAS

### intégration

Nous avons demandé à Hani Abbas, dessinateur de presse syrien, lauréat du prix "Cartooning for peace" en 2014 et réfugié en Suisse, de réaliser le dessin de couverture de cette édition autour de la thématique de l'autonomie. Il nous a offert en prime ce regard sur l'intégration.

mettre de prendre une part active à la recherche d'un appartement? Je dis souvent aux personnes qui me consultent que les perspectives sont limitées, les chances de succès restreintes, j'explique le contexte et ce que nous pouvons faire ensemble, car c'est un travail d'équipe ! Cette manière d'aborder le problème redonne de la dignité et du pouvoir aux personnes qui arrivent à se remobiliser... même si ce n'est pas sans difficultés.

Il est indispensable de bien évaluer chaque situation afin de renforcer les ressources de chacun. Mais aussi de mettre à disposition les moyens nécessaires pour mener à bien le projet. Par exemple: apporter une aide pour remplir les formulaires, expliquer où se procurer les documents à joindre au dossier, vérifier ce dernier avant dépôt, fournir une garantie de prise en charge du loyer, etc.

Certaines situations qui semblaient figées peuvent se remettre à bouger grâce à une attitude bienveillante et constructive, en associant ainsi les personnes à la construction de leur avenir. Une unité logement existe pour tous les bénéficiaires de l'Hospice général. Sa fonction est de fournir tant l'information de base sur les démarches à entreprendre pour trouver un appartement qu'un soutien concret. La plupart des personnes qui me sollicitent n'avaient jamais entendu parler de ce service. C'est dire que l'Hospice général a encore une marge d'action... Faut-il encore que le regard porté sur les personnes relevant de l' «Aide aux migrants» évolue. Une utopie ? Non, une question de volonté.

LUCINE MISEREZ BOULEAU  
ASSISTANTE SOCIALE DU  
SECTEUR RÉFUGIÉ DU CSP GENÈVE



# ENTRETIEN

Alors qu'en

Suisse, le législateur et les autorités fédérales mettent tout en œuvre pour étendre au maximum l'aide «en nature» pour les demandeurs d'asile, en particulier dans la mise en place de la restructuration de la loi sur l'asile, une approche inverse a été déployée par les organisations humanitaires pour soutenir les Syriens réfugiés au Liban, en Turquie ou en Jordanie. L'expérience avait déjà été faite, mais jamais à une telle échelle et sur une telle durée, explique le Pr Gilles Carbonnier, qui consacre un chapitre de son prochain livre *Humanitarian Economics* aux conditions de mise en place de ce mode d'aide au Liban, où il a mené une étude fin 2014. Plus d'un million de réfugiés reçoivent aujourd'hui une aide «cash». Chaque mois, le montant d'assistance individuel est crédité sur une carte ATM avec laquelle les réfugiés peuvent retirer de l'argent quand ils le souhaitent. Coordonné par le HCR, le programme implique tant les agences onusiennes et des ONG de terrain que des acteurs privés locaux comme des banques libanaises et quelque 400 commerces agréés pour fournir des produits alimentaires et non alimentaires<sup>1</sup>, dispersés dans tout le pays. Interview.

*Comment et pourquoi a été prise la décision de passer à l'aide en cash pour les réfugiés syriens?*

L'arrivée de réfugiés syriens au Liban a fait croître la population résidante au Liban de quelques 30%, avec des besoins accrus en biens et services. Pour mettre en place un programme d'aide en cash, il fallait s'assurer que le marché libanais puisse répondre à cette demande sans induire de hausse des prix. Fournisseurs, petits et moyens commerces et banques ont été très réactifs - le Liban est un pays de commerçants et les marchés fonctionnent bien. L'argent a ainsi été injecté dans l'économie locale, des emplois ont été créés, ce qui a facilité dans un premier temps l'accueil des réfugiés.

*Quels sont les avantages de l'aide en espèce?*

Pour les bénéficiaires, gagner de l'autonomie, retrouver une dignité mise à mal par la situation qu'ils vivent. Ils achètent ce dont

ils ont besoin, quand ils en ont besoin. Plus nécessaire de se déplacer jusqu'aux points de distribution de l'aide humanitaire : ils vont au distributeur de billets et au magasin du coin, comme tout-le-monde. Ils échappent à la stigmatisation que représentent ces queues interminables aux lieux de ravitaillement. Une expérience vécue comme dégradante sur le long terme.

C'est aussi une façon de mieux répondre à leurs besoins. On a souvent retrouvé une partie importante de l'aide alimentaire «imposée» revendue sur les marchés par les bénéficiaires, ceux-ci souhaitant acheter les biens dont ils ont besoin, y compris non-alimentaires. Ceci a d'ailleurs pour risque de ruiner les producteurs locaux : l'aide alimentaire distribuée par les organismes d'aide humanitaire sont souvent des produits importés, provenant des surplus des pays industrialisés. Revendus à bas prix, ils font s'effondrer les prix agricoles sur les marchés locaux, ce qui peut être désastreux pour les

"L'aide en espèce permet aux réfugiés de gagner de l'autonomie, de retrouver une dignité mise à mal par la situation qu'ils vivent."



Photo: UNHCR / A.Braintwaite

agriculteurs et marchands touchés.

Enfin, pour les organisations d'aide, une fois mis en place, ce système d'aide en cash permet de limiter tous les frais annexes. Plus besoin de transport, de stockage, de personnel pour l'organisation de la distribution, etc. L'essentiel des fonds dédiés aux programmes va aux bénéficiaires.

*Quelles sont les limites et inconvénients du système d'«aide en cash»?*

L'incapacité du marché local de répondre à la demande peut être une contre-indication, car elle conduirait à une hausse des prix nuisible à la société d'accueil. Le risque de détournement de fonds? Il existe certes, mais c'est aussi le cas avec l'aide en nature. Et l'argent peut parfois être plus facilement traçable.

Enfin, sa flexibilité, qui est un atout comme un risque. Le cash assistance peut être mis en place et démantelé très rapidement. En décembre 2014, le Programme alimentaire

mondial (PAM) des Nations unies a annoncé qu'il allait cesser le versement de l'aide alimentaire basée sur des transferts de cash à des millions de réfugiés syriens faute de donateurs. Le coup de semonce a porté, puisque les dons ont permis de renflouer en partie les caisses du PAM. Celui-ci a pu recommencer à verser l'aide aux réfugiés, bien qu'à des montants inférieurs. Mais l'annonce a beaucoup destabilisé les réfugiés. Ils se sentent vulnérables à l'égard de ce système d'aide qui peut s'arrêter ou diminuer comme ça, par décret. Finalement, en cas de forte carence alimentaire, il peut s'avérer plus judicieux de distribuer des aliments plutôt que du cash.

*N'y a-t-il pas aussi un risque d'abandon, de laisser les réfugiés seuls devant leur distributeur de billets?*

Il est vrai que les gros camions, les hangars et une présence visible des humanitaires peuvent avoir un effet protecteur sur les populations, ou contribuer à fluidifier les

<sup>1</sup> Le tabac et l'alcool en sont explicitement exclus.

# CHRONIQUE ➤ LIBAN



Photo: UNHCR / A.Branthwaite

voies de communication dans des régions en crise où la mobilité est réduite. La question relève donc du choix politique : tout ce qui est économisé sur la logistique doit être investi dans un travail de proximité, de protection et d'appui des populations et personnes vulnérables. Telle est la vocation première des humanitaires. Non pas de se laisser submerger par des questions logistiques de stockage et de distribution.

**Ce système est-il tenable à long terme ? Ne risque-t-il pas d'aviver les tensions entre Libanais et réfugiés ?**

Les tensions se sont déjà manifestées. Une baisse des salaires est observée, surtout dans les petits jobs et dans l'agriculture, où les Syriens sont embauchés avec des salaires inférieurs. Il importe donc aujourd'hui de soutenir les Libanais vulnérables, sous peine de nouvelle crise dans la région. Reste à savoir comment : dans la durée, l'aide en cash

s'apparente à un système de sécurité sociale. Etendre celle-ci aux Libanais ? Il faudrait alors renforcer l'Etat libanais, son service public, très faible. Or, les groupes confessionnels ont la mainmise sur tout ce qui touche aux services publics : sécurité, santé, énergie, éducation... Doit-on aider ces acteurs, sachant que certains sont soutenus par des puissances étrangères, ou sont considérés comme des groupes terroristes par les Etats-Unis et d'autres pays – le Hezbollah ? Doit-on renforcer les capacités de l'Etat libanais en matière de services publics, sous peine de déséquilibrer le système confessionnel déjà mis à mal par l'afflux massif de réfugiés syriens dont la majorité est sunnite ? La question est avec qui et comment travailler.

**PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE MALKA**

*Carbonnier, Gilles (2015), Humanitarian Economics, London and New York: Hurst & Oxford University Press (à paraître).*

PAYS : LIBAN

CAPITALE : BEYROUTH

SURFACE : 10 452 KM<sup>2</sup>

POPULATION : 5 882 562 HABITANTS

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : POSTE VACANT

PREMIER MINISTRE : M. TAMMAM SALAM

PRÉSIDENT DU PARLEMENT : M. NABIH BERRY

LANGUES PARLÉES : ARABE, FRANÇAIS, ANGLAIS (ET LANGUES MINORITAIRES)

RELIGIONS : 54 % DE MUSULMANS (27 % SUNNITE, 27 % CHIITE), 40,5 % DE CHRÉTIENS (21 % DE CATHOLIQUES MARONITES, 8 % DE GREC-ORTHODOXES, 5 % DE GRÉCO-CATHOLIQUES, 6,5 % AUTRES), DRUZES 5,6 % ET UN TRÈS PETIT NOMBRE DE JUIFS, DE BAHÀ'IS, DE BOUDDHISTES, D'HINDOUS ET DE MORMONS (AINSII QUE 18 SECTES RELIGIEUSES RECONNUES).



Cadastre recensant l'intallation des réfugiés syriens au Liban, en juin 2012, juin 2013 et avril 2014.  
UNHCR

**Pour en savoir plus:**

Banque Mondiale, Lebanon: Economic and Social Impact assesment of the Syrian Conflict, sept. 13

> <http://documents.worldbank.org/curated/en/2013/09/18292074/>

IRINews, Chronologie des restrictions à l'entrée des réfugiés syriens, janvier 2015

> <http://newirin.irinnews.org/divers/2015/1/15/chronologie-des-restrictions-lentre-des-refugis-syriens>

Les Clefs du Moyen-Orient, Situation des réfugiés syriens au Liban et aides internationales, février 2015,

> <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Situation-des-refugies-syriens-au.html>

# LIBAN

## UN PAYS SOUS HAUTE-TENSION



Photo: UNHCR / S. Baldwin

### Contexte historique

L'histoire du Liban moderne est inextricablement liée à celle de la Syrie et d'Israël. En 1976, l'armée syrienne s'engage sur le sol libanais dans l'intention de mettre fin à la guerre civile entre partis chrétiens d'un côté et défenseurs du panarabisme et Palestiniens de l'autre. Outre les guerres intestines, le pays se transforme en terrain d'affrontement interposé entre Syrie et Israël. A la fin de la guerre, en 1990, un traité d'amitié libano-syrien confirme la tutelle de Damas sur le Liban. A l'opposé des attentes, Rafic Hariri - choisi en 1992 pour diriger le pays en « homme de paille » du régime Assad - développe dès les années 2000 une diplomatie proche de la France, de l'Arabie Saoudite et des Etats-Unis, afin de négocier son indépendance à l'égard de Damas. Suite à quoi, il est assassiné en 2005. Les accusations pointent du doigt la Syrie qui, suite à une résolution de l'ONU, se verra obligée de quitter le pays un an plus tard.

**Contexte institutionnel.** En réponse aux divisions internes propres au Liban, le système de confessionnalisme partage les fonctions étatiques et parlementaires selon une logique distributive liée à l'appartenance religieuse. Ainsi, le président doit être chrétien maronite, le premier ministre sunnite et le président du parlement chiite. Or, l'échiquier politique est actuellement perturbé par un vide présidentiel, faute de consensus entre les deux tiers des députés. Cette impasse politique, accrue par le conflit syrien, est suscitée par le profond désaccord entre le mouvement pro-syrien du 8 mars et la coalition du 14 mars (soutenant la Révolution du Cèdre qui visait à exclure les Syriens du Liban, au lendemain du meurtre de Hariri).

**Conditions d'accueil.** Depuis le début du conflit en mars 2011, 1,5 millions de réfugiés syriens ont été accueillis par le Pays du Cèdre, soit plus de 25 % de la population. Le pays a durant plus de trois ans largement ouvert ses portes aux réfugiés, qui avaient la liberté de s'installer où ils le souhaitaient, de travailler, etc. Sur place, il y a deux types d'arrivants : les réfugiés des camps accueillis notamment par le HCR et les réfugiés urbains qui n'ont pas de statut officiel. Diverses restrictions, à l'entrée du pays mais aussi à l'accès aux services de base et au marché du travail, ont peu à peu été instaurées par un gouvernement surpassé. De plus, les combats initiés par des djihadistes affiliés à l'Etat islamique à l'est de Beyrouth viennent envenimer les relations entre Libanais et réfugiés.

**Situation économique et sociale.** « Sous l'effet de tensions politiques internes et du conflit syrien », l'économie connaît une baisse de la croissance alors qu'elle progressait à bonne allure, grâce au programme de reconstruction post-guerre civile. Elle fait également face à une forte montée du chômage, à une réduction des investissements étrangers, en plus d'une crise des secteurs porteurs du tourisme et de l'immobilier. La surexploitation des infrastructures publiques - particulièrement celles de la santé et de l'éducation - est une autre des difficultés sociales majeures suscitées par l'affluence de migrants. Le souci des ressources s'est également aggravé avec un approvisionnement en eau et en électricité insuffisant, ainsi qu'une pression accrue sur les produits alimentaires. Cet ensemble non exhaustif - couplé à la mémoire de l'occupation syrienne encore à vif - exacerbe les tensions et mène à une grave dégradation de la sécurité intérieure.

# » SUISSE

## **30 mars**

Le SEM confirme avoir procédé au renvoi d'un Marocain débouté par vol spécial puis par bateau en transitant par la France. L'homme s'était opposé à plusieurs tentatives d'expulsion vers le Maroc par vols de ligne. Ce pays refuse les retours de ses ressortissants par vol spécial.

## **31 mars**

Le transfert vers l'Espagne du demandeur d'asile Ayop, un jeune Tchadien de 19 ans blessé lors de l'incendie des Tattes, a été suspendu par le Conseiller d'Etat genevois Pierre Maudet, après plusieurs manifestations.

## **31 mars**

Un journaliste accompagnant la délégation iranienne pour couvrir les négociations sur le nucléaire à Lausanne a déposé une demande d'asile.

## **1 avril**

Les députés vaudois du Grand Conseil refusent la résolution de l'UDC invitant les autorités à appliquer strictement le règlement Dublin aux cinq personnes défendues par le collectif R (desobeissons.ch).

## **7 avril**

A Lausanne, entre 500 et 1000 personnes manifestent en réponse à l'appel du collectif R. Ils appellent à un moratoire des renvois Dublin vers l'Italie et dénoncent l'hypocrisie migratoire suisse.

## **7 avril**

M<sup>e</sup> Bosonnet, avocat d'un débouté tamoul, porte plainte contre le direc-

teur du SEM, M. Mario Gattiker. Il l'accuse d'avoir renvoyé son client au Sri Lanka en 2013, malgré les risques d'emprisonnement et de torture.

## **15 avril**

La CourEDH a rejeté le recours contre une décision d'expulsion d'un réfugié turc. La Suisse a décidé de révoquer son statut après le meurtre de sa femme, pourtant reconnu comme conséquence de sa schizophrénie. La CourEDH a considéré que son retour en Turquie ne serait pas une violation de l'Art 2 et 3.

## **28 avril**

Le mois d'avril a été riche en manifestations à Genève : le 14 avril, les protestataires ont fustigé la politique des bunkers et les conditions de vie des demandeurs d'asile. Le 28 avril, une marche silencieuse en mémoire des drames en Méditerranée initiée par des membres des communautés érythréennes et éthiopiennes a réuni quelque 800 personnes ; le même jour, l'inaction de l'ONU en Syrie et la situation des Hazaras en Afghanistan ont fait l'objet de deux autres rassemblements.

## **1 mai**

Le Grand Conseil valaisan a adopté une loi stipulant que le canton doit prévenir les autorités communales au moins trois mois avant d'ouvrir un foyer de requérants -sauf dans le cas de « situations imprévues et nécessitant des mesures immédiates ».

## **5 mai**

Dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, 700 places d'hébergement seront disponibles à Altstätten et à Kreuzlingen a annoncé le SEM.

## **22 mai**

Le directeur de l'Hospice général annonce l'ouverture de nouveaux abris de protection civile (PC) dans le canton de Genève pour héberger les demandeurs d'asile.

## **23 mai**

L'établissement vaudois d'accueil des migrants va fermer un abri PC et créer un foyer à Lausanne.

# » EUROPE

## **10 mars**

Le ministre de l'intérieur italien Angelino Alfano propose d'installer trois centres administratifs de pré-selection des demandes d'asile en Afrique.

## **12 mars**

Mme Christodouloupolou, ministre déléguée à la politique migratoire grecque annonce la volonté d'améliorer la procédure d'asile, la situation des centres de détention, de créer 2 500 places de réception, et d'élaborer une politique nationale pour les MNA.

## **17 mars**

M. Fernandez, ministre de l'intérieur espagnol, a inauguré les bureaux de Melilla et Ceuta, destinés au dépôt des demandes de protection internationale à la frontière. Mais dans ses déclarations, il en exclut pratiquement l'accès aux Subsahariens, considérant que leurs motivations sont économiques et non humanitaires.

## **19 mars**

La Grande Chambre de la CourEDH a décidé de radier le cas d'une demandeuse d'asile nigériane mère de trois

enfants et atteinte du sida, suite à un règlement à l'amiable avec la Belgique qui comprenait des permis de séjour à durée illimitée ainsi que 7 000 € de dédommagement moral.

## **19 mars**

La cour de La Canée (Crète) a décidé que Masa Dasouki, 19 mois, rejoindrait son oncle et sa soeur en Suède. Doaa, une jeune fille de 19 ans, a maintenu hors de l'eau le bébé durant quatre jours suite au chavirement de son bateau.

## **20 mars**

Une large majorité des 14 040 demandes d'asile ukrainiennes (treize fois plus nombreuses qu'en 2013) déposées au sein de l'UE en raison du conflit, a été refusée en 2014, selon Eurostat.

## **24 mars**

L'Union européenne prendra des mesures pour réduire le nombre de réfugiés quittant leur pays par des mesures d'aide au développement, selon Neven Mimica, le commissaire européen pour la coopération et le développement international.

## **28 mars**

Le chef de l'Agence nationale pour les réfugiés (DAB), Nikola Kazakov, a déclaré que la Bulgarie devrait accorder le statut de réfugié à plus de 10 000 demandeurs d'asile avant la fin de cette année.

## **31 mars**

Le Commissaire général pour les réfugiés et personnes apatrides (CGRA) a déclaré que les demandes d'asile pour homosexualité ont presque triplé en Belgique depuis 2009. L'année dernière, seuls 34,9 % d'entre-eux ont

reçu une réponse positive. La majorité des cas aurait été rejetée pour manque de crédibilité, selon le porte-parole.

## **31 mars**

Aux Pays-Bas, l'agence chargée de fournir des logements aux réfugiés et requérants d'asile (COA) annonce que 13 000 réfugiés sont en attente d'hébergement.

## **2 avril**

En Belgique, un requérant d'asile guinéen âgé de 25 ans, s'est immolé dans les toilettes de l'Agence fédérale de réception des requérants d'asile (FEDASIL) après avoir reçu une réponse négative. Un second requérant marocain s'est pendu dans le centre de détention Merksplace, alors qu'il s'apprêtait à être renvoyé.

## **6 avril**

L'association l'Auberge des Migrants constate que le camp français de Calais où ont été déplacés les requérants d'asile qui vivaient auparavant dans la « jungle » est probablement le pire d'Europe en terme d'hygiène et d'accès à l'eau.

## **8 avril**

La CourEDH a décidé à l'unanimité de radier le cas d'un Libyen qui avait fait une demande d'asile en Suède justifiée d'abord par son implication dans le trafic illégal d'armes puis par son homosexualité. La Suède a fini par lui céder un permis de résidence permanent.

## **23 avril**

Le sergent grec Deligiorgis, assis à une terrasse de café, a spontanément plongé à la mer pour sauver vingt requérants d'asile dont le bateau était en train de couler.

## **23 avril**

Suite à la mort de 800 migrants en Méditerranée, le Conseil européen a établi un plan en 10 points renforçant Triton et instituant la mission EU Navfor Med vouée à la destruction des embarcations de trafiquants. En réponse au besoin d'action élargie, l'ONG Médecins sans Frontière s'est associée au projet MOAS, une entreprise humanitaire privée de recherche et de sauvetage en mer.

## **22 mai**

La marine malaisienne a porté secours aux Rohingya coincés en mer d'Andaman. Près de 7 000 personnes y dérivaient depuis plusieurs semaines, renvoyées d'un Etat à l'autre. A quelques jours d'une rencontre régionale sur les boat people, la Thaïlande s'est lancée dans le sauvetage de 3 000 d'entre-eux. De multiples fosses communes de migrants ont parallèlement été découvertes aux frontières avec la Malaisie.

### **LEXIQUE**

**CEDH:** Convention européenne des droits de l'homme

**CourEDH:** Cour européenne des droits de l'homme

**SEM:** Secrétariat d'Etat aux migrations (ex-Office fédéral des migrations)

**OSAR:** Organisation suisse d'aide aux réfugiés

**SRC:** Service de renseignement de la Confédération

**TAF:** Tribunal administratif fédéral

**TF:** Tribunal fédéral

**UE:** Union européenne

**Page réalisée par Lubiana Gosp-Server**

**Sources:** Site [www.asile.ch](http://www.asile.ch), presse suisse et française, Migration News Sheet

# AIDE D'URGENCE

LES DONATEURS DE L'ANCIENNE SOLIKARTE N'ONT PAS SUIVI, MAIS...

## LA SOLIKARTE N'EST PAS MORTE!

Depuis plus de cinq ans, la Solikarte apporte un coup de pouce aux sans-papiers et aux personnes mises au régime de l'aide d'urgence. Un changement de système début mai 2014 imposé par la Migros a eu de lourdes conséquences. De 15'000 francs mensuels, les sommes récoltées ont chuté à 6000 francs. C'est pourquoi nous vous invitons à adhérer à la nouvelle Solikarte, et à continuer ainsi à apporter votre contribution, minime mais pourtant ô combien importante!

Depuis son lancement, le projet a connu des hauts et des bas. Beaucoup pensent même que la Solikarte n'existe plus. C'est une erreur, la Solikarte est toujours là!

Petit retour historique: la Solikarte a été lancée en 2009 en Suisse orientale pour soutenir les personnes mises au régime de l'aide d'urgence. Celles-ci reçoivent 4 à 12 francs

### ATTRIBUTION DES DONS

Le collectif de la Solikarte attribue les bons obtenus à différentes organisations. Ainsi du réseau de solidarité de Suisse orientale et de Zürich ou le centre de conseils pour les sans-papiers à Berne. Ceux-ci distribuent directement les bons aux personnes concernées, les utilisent pour des repas collectifs, des cours d'allemand, etc.

En Suisse romande depuis 2013, la Solikarte a pu offrir une aide ponctuelle à l'Ecole autonome de Biel et collabore avec la Coordination asile.ge à Genève. Les projets sont évalués par les associations en contacts avec les personnes dans le besoin.

Des soutiens individuels –inscription à un fitness pour une jeune fille à l'aide d'urgence dans le cadre d'une prescription médicale- ou collectifs - fête organisée au Foyer des Tattes par Solidarité Tattes , repas préparé pour l'Assemblée générale de StopBunkers. etc.- ont ainsi été financés.

par jour selon le canton et leur situation de famille pour se nourrir et subvenir à leurs besoins. En Suisse, une couverture minimale des besoins vitaux est impossible dans ces conditions.

Le but de cette politique est de contraindre les personnes concernées à un "départ volontaire" le plus rapidement possible. Elles n'ont pas le droit de travailler, doivent parfois évacuer leur place d'hébergement la journée -souvent un abri de la protection civile- et vivent constamment sous la menace d'être arrêtées ou expulsées en raison de leur "illégalité". De plus en plus d'enfants et de familles sont assujetties à ces conditions d'existence, parfois durant des années.

### LA MIGROS SOUFFLE LE CHAUD ET FROID

Le principe de la Solikarte était simple : les participants collectionnaient les points Cumulus de la Migros à l'aide du même code-barre, et les bons Cumulus étaient directement remis aux personnes à l'aide d'urgence.

Le projet prit de l'ampleur et les bénéficiaires du système Solikarte purent ainsi être aidés dans toute la Suisse.

En 2012, la Migros annonça aux initiateurs vouloir supprimer la Solikarte. Les nombreuses démarches et la pression médiatique la firent faire marche arrière. Le soulagement fut de courte durée: la Migros



### COMMENT S'Y PRENDRE?

La Migros a conçu des formulaires simplifiés pour cette nouvelle Solikarte. Il faut:

1. commander un formulaire sur [www.solikarte.ch/bestellen](http://www.solikarte.ch/bestellen) pour une nouvelle Solikarte (une carte par ménage ou petit groupe)
2. le formulaire arrive par poste; le remplir et le renvoyer à la Migros avec l'enveloppe jointe.
3. Vous recevez une carte et un certain nombre de codes-barre à distribuer au sein du ménage ou du petit groupe: présentez-la lors de vos achats.

N'oubliez pas de passer le mot!

invoqua "des raisons techniques". Nouveau combat -mais cette fois la Migros tint bon. Fin 2014, l'ancienne Solikarte fut bloquée. Le principe de la collecte de bons sous un code-barre collectif n'était plus admis. Le compromis trouvé: la Solikarte fut admise comme "organisation bénéficiaire" du programme Cumulus. Les titulaires -cette fois individuels- d'une carte Cumulus peuvent décider de faire don de leurs points.

Une décision qui doit être communiquée une seule fois, lors de l'adhésion (Voir ci-dessus).

### UN CHANGEMENT DOULOUREUX

Avant ce changement, la Solikarte récoltait et distribuait près de 15 000 frs par mois pour toute la Suisse. Cette somme a chuté

à 5000 frs, pour remonter après une année, en avril 2015, à 6000 frs. Beaucoup ont été freinés par l'idée de voir leurs achats tracés. Ou n'ont pas fait la démarche nécessaire.

Pour beaucoup de réfugiés, le soutien apporté par la Solikarte représente, aujourd'hui comme hier, un complément indispensable à l'obole dérisoire qui leur est allouée et qui ne permet de loin pas de couvrir leurs besoins vitaux.

Marquer sa solidarité et collecter les points Cumulus avec la Solikarte : l'idée est si simple et l'investissement tellement minime!

DEBORA BUESS

Plus d'informations sur [solikarte.ch](http://solikarte.ch)

# DU FANTASME DU MILLION DE PERSONNES PRÊTES À S'EMBARQUER POUR L'EUROPE

**On aura tout lu et entendu sur les naufrages en Méditerranée. Si des articles et témoignages de qualité ont été diffusés, certains chiffres et déclarations, repris en boucle dans les médias, ont attiré notre attention. Une revue de presse détaillée et critique vous est proposée sur notre site. Mais une petite halte s'impose quant à certaines déclarations faites par le directeur de l'agence Frontex<sup>1</sup>.**

Quelques jours après la « plus grande tragédie en Méditerranée » qui a coûté la vie à 800 personnes, les médias annoncent que cinq cent mille à un million de personnes pourraient débarquer en 2015 sur les côtes italiennes (*12h30* du 15 avril 2015; *19h30* du 20 avril 2015; *Tribune de Genève* du 24 avril 2015; *La Liberté / Le Courrier*, 21 avril 2015).

Questionné sur la réalité de ce chiffre, M. Di Giacomo, porte-parole de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Italie, l'avait pourtant démenti à l'antenne de *Forum* (RTS, 15.04.15): « En ce moment on est en train d'enregistrer le même nombre d'arrivées qu'il y a un an. [...] Fin avril 2014, on avait enregistré l'arrivée de 26'600 personnes. Aujourd'hui, on est le 15 avril et depuis janvier on a enregistré à peu près 20'000 arrivées ». Impossible d'être plus clair.

Nous avons donc voulu savoir d'où sortait ce « million ». La seule source que nous avons trouvée vient d'une déclaration du directeur exécutif de Frontex à l'agence de presse italienne Ansa du 6 mars 2015, reprise par les médias italiens, puis par la presse romande.

Fabrice Leggeri déclarait que « 500'000 à 1 million de migrants sont prêts à quitter la Libye » et qu'il s'agit d'être « prêts à affronter une situation plus difficile » qu'en 2014. Frontex a-t-il publié un rapport ou une enquête, sur cette estimation ? Questionné, le service de presse

de l'agence nous répond que « c'est une estimation bien connue faite par nombre d'officiels durant 2014 ». Mais « il s'agit de souligner qu'en aucune manière il ne faut s'attendre à ce que toutes ces personnes arrivent en Europe en 2015 ». Une nuance de taille à l'alarmisme affiché par Monsieur Leggeri. (voir encadré)

## DES MOTIVATIONS HUMANITAIRES?

On est donc en droit de s'interroger sur les motivations du directeur de Frontex, tant le chiffre frappe l'imaginaire collectif, laissant planer la menace d'une invasion. Veut-il inciter l'Union européenne à agir et à se donner les moyens de sauver des vies ? Pas vraiment : dans une prise de position politique, au moment où l'UE discutait des mesures à prendre suite aux naufrages, le même Leggeri a été limpide sur la mission de Frontex. Et sur son souhait de ne pas s'en écarter (*The Guardian*, le 22 avril 2015) : « Triton ne peut pas être une opération de recherche et sauvetage. Je veux dire, dans notre plan opérationnel, nous ne pouvons pas avoir les moyens pour une action de recherche et sauvetage. Ce n'est pas le mandat de Frontex, et, selon moi, ce n'est pas le mandat de l'Union européenne non plus »<sup>2</sup>.

Faut-il alors y voir une intention mercantile ? Sans doute. Les moyens de Frontex n'ont cessé de croître : entre 2006 et 2014, son personnel est passé de 30 à 300 collaborateurs, son budget de 19 à 98

millions (v. Frontex, 2014, *Twelve seconds to decide*). Il était monté à 114 millions pour 2015<sup>3</sup>, avant le drame. L'équipement militaire a suivi la même courbe.<sup>4</sup>

Si des déclarations, dont celle de Jean-Claude Juncker, le Président de la Commission européenne, ont pu laisser croire à une multiplication par trois du budget de Triton<sup>5</sup>, de façon à égaler les moyens affectés par l'Italie à la mission Mare Nostrum, opération dédiée exclusivement au sauvetage en mer et menée en solitaire par l'Italie, la réalité est moins claire. Les fonds supplémentaires alloués à Frontex l'ont été pour Triton ET pour Poséidon, en Grèce : 26 millions d'euros de plus pour 2015 et 45 millions supplémentaires pour 2016. Et selon un communiqué de Frontex, le budget pour Triton atteindra 38 millions d'euro en 2015<sup>6</sup>. Il s'élevait à 34,8 en 2014.<sup>7</sup> A titre de comparaison, Mare Nostrum avait à disposition 108 millions par an.

L'aire dans laquelle Triton se déploiera a en revanche été ramenée à celle de Mare Nostrum. Et selon les informations données par M. Leggeri au journal *Les Echos* juste avant que nous mettions sous presse, Frontex « a multiplié par deux les moyens aériens et par trois certaines catégories de bateaux »<sup>8</sup>.

Le service de presse de Frontex a-t-il invité Monsieur Leggeri à une certaine réunion, suite à notre intervention ? L'homme s'est montré bien plus évasif quant à la réalité du chiffre de 1 million dans l'interview publié juste avant que nous mettions sous presse par *Les Echos*<sup>8</sup>. Il avait déjà obtenu les fonds souhaités... Qu'inventera-t-il, la prochaine fois ?

Questionné par ce même journal sur un éventuel changement de mission de Frontex, davantage dédié au sauvetage, M. Leggeri reste droit dans ses bottes. Cette opération, vendue par l'UE comme un des moyens pour éviter les naufrages, sera destinée à faire du « filtrage », de la prise d'empreintes digitales, et de l'« éloignement ».

Les discours humanistes de l'UE et ses « plus jamais ça » n'ont duré que le temps de l'émotion. Sa politique migratoire reste essentiellement sécuritaire. Il suffit de lire le plan *EU Action Plan against migrant smuggling (2015-2020)*<sup>9</sup>, pour s'en convaincre. En ce sens, en sa qualité de bras armé aux frontières extérieures, Frontex aura réussi à avancer ses pions dans ce que certains chroniqueurs appellent déjà une « guerre en Méditerranée ».

CRISTINA DEL BIAGGIO

1 Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne.

2 Traduction libre.

3 Budget de Frontex du 7 janvier 2015

4 La chercheuse Claire Rodier rappelle que malgré des moyens accrus, l'action de Frontex s'est avérée inefficace sur les flux migratoires. Mais que l'agence est largement courtisée par l'industrie de l'armement, qui pousse à son autonomisation. Voir "Le contrôle des frontières, un mirage aux enjeux humains et financiers", *Vivre Ensemble*, n°144, septembre 2013.

5 "Discours du Président Jean-Claude Juncker lors du débat au Parlement européen sur les conclusions du Conseil européen extraordinaire du 23 avril: 'S'attaquer à la crise migratoire'", [http://europa.eu/rapid/press-release\\_SPEECH-15-4896\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-4896_fr.htm)

6 Frontex, "Frontex expands its joint operation Triton", 26.05.2015.

7 2,9 mio par mois étaient alloués à l'opération Triton 2014. Frontex, "More technical support needed for Operation Triton", 13.10.2014.

8 Pierre De GasquetL *Les Echos*, "Frontex: 'On assiste à un transfert des flux de réfugiés vers la Grèce'", 03.06.2015,

9 Commission européenne, "EU Action Plan against migrant smuggling (2015 - 2020)"

# STATISTIQUES

71 % DES DEMANDES EXAMINÉES SONT FONDÉES

## ON VOUS L'AVAIT BIEN DIT!

71 % des demandes d'asile traitées par la Suisse ont abouti à une protection. Le tableau publié en mars par l'agence Eurostat a fait grand bruit depuis que la NZZ a relayé ce chiffre choc, mi-mai. Il étonne forcément le grand public dans la mesure où les statistiques du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) proposent une lecture très différente des chiffres, et en particulier un taux de décisions positives de 25 %. Mais il conforte celles et ceux qui ont eu entre les mains notre brochure *Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité*, défendant depuis 2012 le raisonnement suivi aujourd'hui par Eurostat.

Le raisonnement du SEM est le suivant : le taux de reconnaissance est le nombre d'octroi d'asile sur le total des décisions (octroi, rejet et non-entrée en matière). Un calcul a priori logique. Mais il ne reflète pas la réalité des besoins de protection. Et c'est autour de la signification des mots « rejet » et « non-entrée en matière » que notre raisonnement diffère et aboutit peu ou prou au résultat auquel Eurostat est parvenu.

### NEM DUBLIN

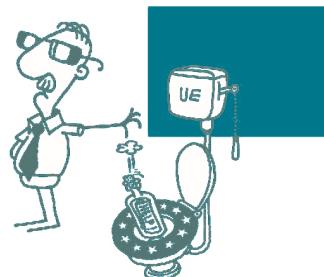
Eurostat a décidé d'écartier du calcul du taux de protection les dossiers pour lesquels la procédure d'asile sera menée par un autre Etat en vertu du Règlement Dublin<sup>1</sup>. Normal, car ces transferts signifient que le besoin de protection n'a pas fait l'objet d'une procédure d'asile. Prenons le cas typique d'un Syrien arrivé en Suisse après avoir été enregistré en Italie. Si l'Italie accepte de le reprendre et d'examiner ses motifs d'asile, la décision « positive » ou « négative » sur l'asile devrait uniquement apparaître dans les statistiques italiennes. Or, la Suisse l'inclut dans ses propres décisions négatives - ce sont les NEM Dublin - sans dire que le transfert Dublin pourra également aboutir à une reconnaissance du statut de réfugié ou de protection

subsidiaire. Un calcul qui gonfle le taux de décisions négatives de 13 % pour la Suisse en 2014.<sup>2</sup> Et qui montre à quel point la Suisse profite du système Dublin.<sup>3</sup>

### ADMISSIONS PROVISOIRES

Deuxièmement, Eurostat inclut dans ses décisions positives les « protections subsidiaires », statut octroyé par le droit européen aux personnes ne pouvant être considérées comme réfugiées au sens strict de la Convention de Genève, mais qui courent un risque d'atteintes graves en cas de renvoi dans leur pays d'origine. Par « atteintes graves », ce statut recouvre les risques de peine de mort, de torture et traitement inhumain et dégradant ou de menaces liée à des situations de conflits et de violence généralisée dans le pays d'origine. De cette interdiction de renvoi découle la reconnaissance d'un besoin de protection internationale, que l'on retrouve dans les termes juridiques d'illicéité et d'inexigibilité du renvoi prévus par la législation suisse pour décider de l'octroi d'une « admission provisoire » (art. 83 et 84 LEtr). Protection subsidiaire européenne et admission provisoire suisse sont donc quasiment des sœurs. (voir p. 25) Mais comme techniquement,

76 %



Lorsqu'elle examine les motifs d'asile, la Suisse reconnaît un besoin de protection dans plus de 75% des cas, en accordant l'asile (permis B réfugié) ou l'admission provisoire (permis F). Pourtant, en 2014, les statistiques officielles ne parlent que de 25% de réfugiés reconnus. Pourquoi ?

1. Les admissions provisoires (33%) sont comptées comme des décisions négatives.
2. 21,5% des demandes ont été écartées sans examen des motifs d'asile, par décision de non-entrée en matière (NEM). Elles gonflent ainsi le taux de décisions négatives. Source : SEM, statistiques 2014.

Extrait de l'encart actualisant la brochure *Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité* (voir 4ème de couverture). Pour parvenir aux 76 %, nous sortons du calcul non seulement les décisions NEM Dublin (comme le fait Eurostat), mais également les autres décisions de non-entrée en matière.

l'admission provisoire est prononcée après une décision de rejet d'asile et une décision de renvoi, elle est comptabilisée dans les décisions négatives par la Suisse. Les milieux de l'asile dénoncent depuis des lustres l'admission provisoire comme un « asile au rabais » en raison des droits limités qu'elle confère. Il n'en s'agit pas moins d'une reconnaissance d'un besoin de protection et Eurostat ne s'y est pas trompé, aboutissant au final à 71 % d'octroi d'une protection APRES examen des motifs d'asile.

### BLOCHER N'A PAS FAIT MIEUX!

Chacun a pu interpréter ce chiffre à sa sauce. L'UDC s'est évidemment attaqué à un trop grand « laxisme » de la Suisse, aux « faux réfugiés » et à la Conseillère fédérale

Simonetta Sommaruga. Et de prétendre que sous Christoph Blocher, les choses ne se passaient pas ainsi. Ils comptent évidemment sur le fait que personne n'ira compulsé les archives statistiques du SEM. Eh bien Vivre Ensemble l'a fait. Et si l'on applique ce raisonnement aux années 2004 à 2007<sup>4</sup>, on arrive à une hausse fulgurante du taux de reconnaissance du besoin de protection sous le règne du leader de l'UDC. De 22,4 % à son arrivée en 2004, le taux est passé à 38,5 % en 2005, 43 % en 2006 et 60,9 % en 2007. En étant un peu bêtes et méchants, nous pourrions faire des projections irréalistes comme savent si bien le faire les communiquants UDC, et nous arriverions à des taux de protection vraiment très « attractifs ».

SOPHIE MALKA

20 % des décisions, contre une moyenne de 40 % des décisions totales les années précédentes. La Suisse reste championne des demandes et des transferts Dublin selon Eurostat.

3 Vivre Ensemble sort du calcul toutes les décisions de non-entrée en matière (NEM), qui ne sont pas davantage des examens sur les motifs d'asile.

4 Le règlement Dublin est entré en force fin 2008. Nous avons écarté les décisions NEM du calcul du besoin de protection.

1 Note de bas de page 6 du communiqué d'Eurostat (<http://ec.europa.eu>)

2 Eurostat estime que cette nouvelle norme de calcul augmente d'environ 5 % le taux d'acceptation des Etats européens. 2014 a été une année exceptionnellement basse pour la Suisse en terme de décisions NEM Dublin : quelque

# ADMISSIONS PROVISOIRES : MAJORITYAIREMENT POUR RAISON MÉDICALE?

Dans l'article publié par la NZZ sur les statistiques Eurostat 2014 (p. 22) repris par les médias romands, une information, très vite exploitée politiquement, a attiré notre attention. Parmi les personnes ayant obtenu une admission provisoire, 2700 « provenaient de pays en proie à la guerre civile ou connus pour leurs sévères atteintes aux droits de l'homme. Et 6700 avaient des problèmes de santé ou d'âge qui auraient empêché leur renvoi », expliquait Le Temps (18.05.15). Les journalistes ont déduit ces chiffres du tableau Eurostat (ci-joint), qui divise les taux de protection en trois colonnes : le statut de réfugié, la protection subsidiaire et les « raisons humanitaires ». Par « raison humanitaire », Eurostat précise qu'il « s'agit par exemple des personnes qui ne peuvent être éloignées pour des raisons de santé et des mineurs non accompagnés ».

Mais cette répartition (2700/6700) entre les admissions provisoires obtenues pour raisons humanitaires et celles considérées comme équivalentes à la protection subsidiaire au sens du droit européen est peu vraisemblable. Elle contredit un rapport publié il y a un an par le Conseil fédéral soulignant à la fois le caractère marginal des admissions provisoires obtenues uniquement pour motifs médicaux et la prépondérance de celles liées à une inexigibilité de l'exécution du renvoi due à une situation de conflit ou de violence généralisée. Interrogés sur cette différence entre statistiques européennes et suisses, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) l'explique pour l'heure par des différences de « présentation » et de « normes ».

Cela, on le savait. La protection subsidiaire au sens européen du terme ne se superpose pas totalement à la définition de l'admission provisoire en Suisse (voir définition). Le droit européen place en effet les situations de violence généralisée, telle que celles prévalent actuellement en Syrie, au rang des atteintes

graves entraînant une obligation de protection, au même titre que le risque de torture ou de mort. Le droit suisse relègue quant à lui ces situations au rang de motifs de protection humanitaire débouchant sur des admissions provisoires prononcées pour « inexigibilité » de l'exécution du renvoi vers le pays d'origine. Au même titre que l'âge ou les problèmes médicaux. C'est de cette différence que découlent les divergences statistiques précitées.

Les statistiques suisses ne permettent pas de distinguer formellement les motifs d'inexigibilité retenus pour octroyer une admission provisoire. Une partie de ces admissions provisoires recoupe donc la protection subsidiaire octroyée en Europe, sans que les statistiques européennes ne les reportent sous cette rubrique dans leurs tableaux. Le SEM distingue en revanche, pour ses statistiques internes, celles octroyées pour des raisons purement médicales. Et comme le relève le rapport du Conseil fédéral (1) portant sur les années 2009 à 2013, ces cas sont minoritaires (entre 4% et 7%). Le même rapport estime que dans la majorité des cas, l'admission provisoire est prononcée en raison d'une situation de guerre dans le pays d'origine, comme en Afghanistan, en Somalie ou encore en Syrie.

## UNE RÉALITÉ DÉFORMÉE

Nous n'avons pu démêler qui, du SEM ou d'Eurostat, a choisi la distribution des « rôles ». Mais il est fort probable que seules les admissions provisoires pour illicéité du renvoi aient été comptées comme « protections subsidiaires », tant les chiffres du SEM et d'Eurostat sont similaires (voir tableau 2). Une façon sans doute simple de régler l'enchevêtrement des normes suisses et européennes, mais qui induit une interprétation erronée de la réalité.

**SOPHIE MALKA, AVEC LA COLLABORATION DE CRISTINA DEL BIAGGIO ET MARIE-CLAIREE KUNZ**

1 Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat du groupe libéral-radical du 24 septembre 2013, Asile. Statistique des autorisations de séjour pour cas de rigueur, 30 juin 2014.

2 Les implications juridiques de ces différences de définition et de protection sont détaillées dans VE 146, Législation | Dublin 3, entre progrès et incertitudes, février 2014.

	Décisions positives (décisions de 1ère instance et décisions définitives en appel)			Réfugiés réinstallés
	Nombre total	Statut de réfugié	Protection subsiliaire	
Suisse	15 575	6 190	2 665	6 730
Union européenne	183 365	103 595	59 470	20 300

Tableau 1. Eurostat, décisions positives relatives aux demandes d'asile 2014, données pour la Suisse et total de l'UE

Tableau 2. Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), Nombre d'admissions provisoires rendues en 2013 et 2014  
Extrait de Commentaire sur la statistique en matière d'asile 2014.

	2013	2014
Admissions provisoires	3 432	9 367
Admissions provisoires Lasi et LETR	2 642	6 873
AP réfugiés	790	2 494

## LA PROTECTION SUBSIDIAIRE

La législation européenne prévoit une protection subsidiaire (art. 15 de la directive Qualification) aux personnes n'étant pas éligibles au statut de réfugié, mais pouvant risquer des atteintes graves à leur intégrité. Ces « atteintes graves » sont le risque de peine de mort, risque de torture ou traitement inhumain et dégradant ou encore le risque lié à la guerre ou à une situation de violence généralisée.

Les protections offertes pour « raisons humanitaires » relèvent de la législation des Etats et sont essentiellement liées à des situations de vulnérabilité (notamment âge et santé).

## LES ADMISSIONS PROVISOIRES

En Suisse, une admission provisoire est prononcée suite à un rejet de l'asile et une décision de renvoi, lorsque des motifs juridiques s'opposent à l'exécution de ce renvoi. Trois types d'obstacles au renvoi sont réglementés dans la Loi sur les étrangers :

- L'impossibilité du renvoi (art. 83 al.2) est avant tout liée à des questions techniques, et représente une portion congrue de ces admissions provisoires.
- L'illicéité du renvoi (art. 83 al.3) concerne des personnes dont la qualité de réfugié est reconnue mais dont l'asile est refusé pour « motifs postérieurs à la fuite ». Cela concerne en particulier les Erythréens et les Tibétains : « Le simple fait de quitter la République populaire de Chine pour les Tibétains ou l'Erythrée pour les ressortissants érythréens entraîne une mise en danger des personnes concernées qui justifie la reconnaissance du statut de réfugié », explique le Conseil fédéral dans son rapport. Ces personnes reçoivent alors une admission provisoire pour réfugiés (AP réfugiés).
- Tout se complique avec l'« inexigibilité du renvoi » (art. 83 al.4), définie par la Suisse comme un obstacle « humanitaire » à l'exécution du renvoi. Soit parce qu'il « met l'étranger concrètement en danger, par exemple en cas de guerre, de guerre civile, de violence généralisée ». Soit en raison de la vulnérabilité des personnes (âge, maladie, absence de réseau familial, etc.).

# LES JEUX DE L'ÉTÉ

## Le jeu des définitions

### Règles du jeu

1- Relier les différents statuts ou types de décisions (1 à 7) à leur définition (A à G).

2- Posez-vous la question: Quels statuts ou décisions (1 à 7)

a. reconnaissent un besoin de protection?

b. peuvent aboutir à une reconnaissance du besoin de protection?

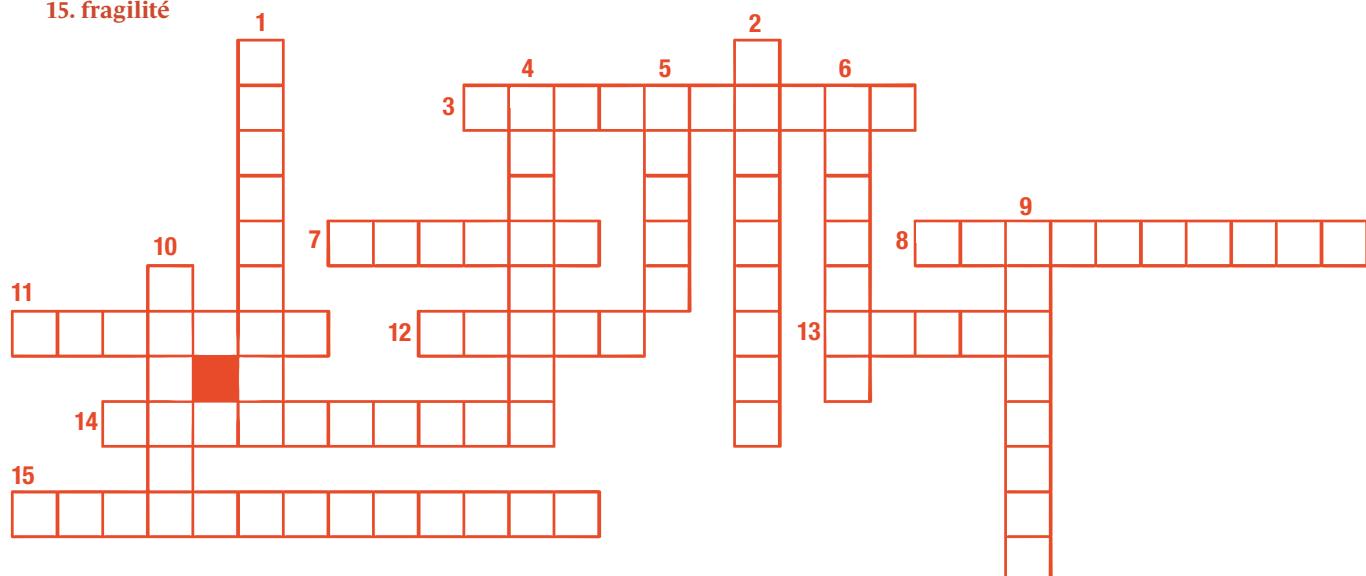
## Mots croisés

### HORIZONTALEMENT

- 3. représentant légal
- 7. autorisation
- 8. interprète
- 11. migrant protégé
- 12. exil
- 13. refus
- 14. sans-papier
- 15. fragilité

### VERTICALEMENT

- 1. enfermement
- 2. document de voyage
- 4. interview
- 5. protection
- 6. appel
- 9. organe décisionnel
- 10. ville irlandaise



Admission provisoire  
(permis F)

1

NEM  
(non-entrée en matière)

2

Sans-papiers

3

Débouté-e

4

Réfugié-e  
(permis B réfugié)

5

NEM Dublin

6

Demandeur-s-e d'asile  
(permis N)

7

A Personne en procédure d'asile, en attente d'une décision (permis N)

Décision des autorités d'éjecter une demande d'asile sans examiner les motifs de fuite invoqués par la personne en demande de protection pour la simple raison que la personne a transité ou provient d'un Etat tiers dit "sûr". A fin juin 2014, outre les pays de l'UE/AELE, figuraient notamment l'Albanie, la Bulgarie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Macédoine, la Serbie, le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, l'Inde, la Mongolie, le Sénégal.

B Protection offerte aux personnes qui n'obtiennent pas l'asile, mais dont le renvoi est illicite, inexigible ou impossible car il mettrait leur vie en danger: guerre, violence aveugle, risque de peine de mort, de torture, ou du fait de leur vulnérabilité.

C Personne qui, au terme de sa procédure d'asile, n'a pas obtenu l'asile et doit rentrer dans son pays d'origine.

E Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays.

F Personne séjournant sans statut légal en Suisse.

G Décision des autorités de ne pas examiner une demande d'asile pour la simple raison que la personne en quête de protection a traversé un Etat membre de l'Accord d'association à Schengen/Dublin avant d'arriver en Suisse.

# EN BREF

## YVERDON-LES-BAINS

### APPEL À BÉNÉVOLES POUR LE TEMPAK

Un nouveau groupe de bénévoles, le Tempak, recherche des volontaires pour son accueil café durant les permanences juridiques du Service d'Aide Juridique aux Exilé-e-s (SAJE) de l'EPER à Yverdon-les-Bains. Ces nouvelles permanences reçoivent les requérant-e-s d'asile des centres d'enregistrement de Vallorbe, des Rochats et de Perreux depuis janvier.

Lieu : café « Le Tempo » à Yverdon-les-Bains, Quai de la Thièle 3.

Quand : lundi et jeudi de 14h30 à 16h30.

Si vous êtes intéressés ou souhaitez des informations supplémentaires, contactez

Thérèse Aubert au 021 331 57 15 ou par courriel : [therese.aubert@eerv.ch](mailto:therese.aubert@eerv.ch)

## ITALIE

### DEUX TRANSFERTS DUBLIN SUSPENDU PAR LA BELGIQUE

Dans deux décisions distinctes des 27 et 28 avril 2015, la Cour belge de recours en matière de droit des étrangers a suspendu le renvoi vers l'Italie de deux personnes, un Irakien et un Congolais. Elle estimait que les deux plaignants s'y retrouveraient confrontés à un risque de traitement inhumain et dégradant. Les requérants estimaient qu'ils auraient un accès limité à une procédure d'asile, mais aussi à une possibilité d'hébergement, d'assistance judiciaire et de soutien financier. La Cour a spécifiquement fait référence à la pression migratoire accrue que connaît l'Italie dans sa décision, estimant que sa capacité à accueillir les personnes transférées en vertu du règlement Dublin étaient rendues plus difficiles.

SMA

## CENTRES FÉDÉRAUX

### LES GENS VOIENT QU'IL S'AGIT D'ÊTRES HUMAINS...

Dans une interview donnée à *La Liberté* (26.03.2015), Simonetta Sommaruga a annoncé ne pas avoir l'intention de renoncer à l'ouverture d'un centre fédéral à Chevillles (Fribourg). Le journal indique : «La ministre de la justice constate dans une interview diffusée jeudi par *La Liberté* que l'annonce de l'implantation de tels sites d'hébergement a «aussi provoqué des réactions très fortes ailleurs». La population a peur, dans un premier temps, note-t-elle, «mais partout où nous avons ouvert des centres, les inquiétudes sont retombées». Les gens voient «qu'il s'agit d'êtres humains».

Parce qu'ils s'attendaient à quoi "les gens"? A des Martiens?

CDB

**VIVRE ENSEMBLE**

**CP 171 / 1211 Genève 8**  
**Tél. (022) 320 60 94**  
**Fax (022) 807 07 01**  
**vivre.ensemble@asile.ch**  
**www.asile.ch/vivre-ensemble**

**Abonnement:**  
**20 frs/an pour 5 numéros**

**CCP 12-9584-1**  
**IBAN CH 3809 00000 01200 95841**

**Ont également collaboré à ce numéro**

**Katia Zenger, Lucine Miserez-Bouleau, Hani Abbas,  
Alberto Campi, Magali Girardin, Thao Pham**

**Comité de rédaction**

Nicole Andreetta (GE)  
Françoise Jacquemetaz (VS)  
Danielle Othenin-Girard (NE)  
Christophe Tafelmacher (VD)  
Marie-Claire Kunz (GE)  
Sophie Hodel (BE)  
Raphaël Rey (GE)  
Fatxia Ali Aden (VS)  
Nora Bernardi (GE)

**Rédactrice responsable**

**Sophie Malka (SMA)**  
**Chargée de projet**  
**Cristina Del Biaggio**  
**Stagiaire**  
**Lubiana Gosp-Server**  
**Correctrices**  
**Sophie Lanfranchi**  
**Catherine Forster**  
**Impression**  
**Imprimerie Genevoise SA**  
**Conception graphique**  
**Kaliata/I-artichaut**  
**Mise en page**  
**Sophie Malka**

# Réponses

## Le jeu des définitions:

- 1- **1C-2B-3F-4D-5E-6G-7A**  
2a- **C et E**  
2b- **2, 6 et 7.**

### HORIZONTALEMENT

3. représentant légal  
7. autorisation  
8. interprète  
11. migrant protégé  
12. exil  
13. refus  
14. sans-papier  
15. fragilité

mandataire  
permis  
traducteur  
réfugié  
fuite  
rejet  
clandestin  
vulnérabilité

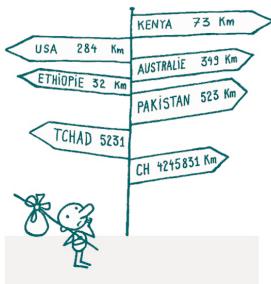
### VERTICALEMENT

1. enfermement  
2. document de voyage  
4. interview  
5. protection  
6. appel  
9. organe décisionnel  
10. ville irlandaise

détention  
passeport  
audition  
asile  
recours  
autorité  
Dublin

# LE SAVIEZ- VOUS?

© Vivre Ensemble, avril 2015 – [www.asile.ch/prejuges](http://www.asile.ch/prejuges)



**86 %**

Les pays en développement accueillent 86% des 16,7 millions de réfugiés dans le monde.

La Turquie et le Pakistan figurent au premier rang des pays d'accueil. Un réfugié sur deux est mineur. Parmi les réfugiés syriens, 39% ont moins de 12 ans. Source: UNHCR, 2014/2015.

**1 %**



C'est le pourcentage de la population résidant en Suisse qui relève du domaine de l'asile – réfugiés statutaires, personnes au bénéfice d'une admission provisoire, demandeurs d'asile ainsi que les personnes en procédure de renvoi.

La moyenne des demandes d'asile reçues chaque année en Suisse depuis 1996 est de 21'998 requêtes. En 2014, 23'765 demandes ont été déposées. Source: SEM, statistiques 2014.

**En matière d'asile, la méconnaissance des faits constitue un terreau propice aux idées reçues.**

**En 9 volets illustrés, la brochure *Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité* questionne ces préjugés et les confronte aux faits et aux chiffres.**

L'objectif est d'inciter le public à mieux comprendre la problématique des réfugiés en Suisse et à rester vigilant face aux informations, parfois erronées, véhiculées sur les questions d'asile. Publiée fin 2012, la brochure s'appuie sur les statistiques 2011. Vivre Ensemble vient de publier une carte à encarter dans la brochure, contenant les statistiques mises à jour (état au 30 avril 2015) sous forme de petits tableaux (exemples ci-dessus et p.23).

Malgré quelques variations, les faits et tendances énoncés dans la brochure gardent toute leur pertinence. La brochure accompagnée de cette mise à jour peut donc à nouveau être commandée auprès de Vivre Ensemble, en français, allemand ou italien.

Passez votre commande

- > via notre site web: [asile.ch/prejuges](http://asile.ch/prejuges)
- > par e-mail: [vivre.ensemble@asile.ch](mailto:vivre.ensemble@asile.ch)

